



...tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)... tous nos communiqués sur [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)...

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 11 novembre 2010

### **Après l'ortolan, la LPO dénonce le braconnage de centaines de milliers de petits passereaux dans les Landes**

Après s'être rendus dans ce département le 29 août dernier pour le Bruant ortolan, Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO et les membres de la LPO Aquitaine ont constaté, sur le terrain, ce jeudi 11 novembre, la présence d'installations illégales de capture de plusieurs espèces de petits passereaux (chardonnerets, rougegorges, pinsons des arbres et du Nord, verdiers), tous protégés par la loi.

Le braconnage de ces derniers s'avère être encore plus discret que celui du Bruant ortolan. En 2008, la LPO Aquitaine, informée par les responsables de la Fédération des Chasseurs des Landes, l'ONCFS et la Préfecture, a effectué deux jours de recherche qui ont permis de localiser 30 installations dans une zone de prospection restreinte.

Mais cette activité est sans aucun doute plus largement pratiquée. Pour preuve : la capture de 119 ortolans, et 924 pinsons et linottes par un retraité des Landes en octobre 2007. Selon les sources citées plus haut, le même type d'« accord » que pour l'ortolan a été conclu entre les braconniers et l'Etat qui tolère un nombre inférieur ou égal à 80 engins de capture (matoles), ne dépassant pas 10 appelants.

Les installations sont toutes établies selon le même schéma. Une parcelle de tournesols, plantés ou apportés, constitue la zone de capture autour de laquelle sont disposés des plans de maïs, des pieds de millet ou de chanvre. Dans la plupart des cas rencontrés, de jeunes arbres coupés (baliveaux) sont placés dans la parcelle pour servir de perchoir. Au sol, de petites cages contiennent des oiseaux vivants qui servent d'appelants. Ces tenderies attirent également d'autres espèces de passereaux : linottes, mésanges et grives.

L'intensité du braconnage dans ce département reste liée à l'importance du flux migratoire et au fort hivernage de ces espèces.

Le sud ouest de la France est un passage obligé pour des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs qui fuient le froid du nord de l'Europe pour se réfugier dans la Péninsule Ibérique et le sud de la France.

Si la durée de cette pratique dans la saison demeure inconnue, la proximité des tenderies avec les habitations permet, quant à elle, d'identifier facilement les braconniers.

La LPO demande donc que ces derniers soient punis et que l'Etat fasse enfin respecter la loi en mettant un terme à cette pratique d'un autre âge.

Allain Bougrain Dubourg  
Président de la LPO

#### **Contacts :**

Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO  
06 11 15 18 18  
Claire Lux, Attachée de presse LPO  
06 34 12 50 69



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Siège social national LPO • Fonderies Royales • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX • Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)  
Association reconnue d'utilité publique